Envoyé en préfecture le 31/12/2025
Reçu en préfecture le 31/12/2025
Publié le
ID : 029-212901805-20251215-DEL2025008053-DE

TI-KÊR PLOUZIRI
MAIRIE DE PLOUDIRY

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de PLOUDIRY
Séance du 15 décembre 2025

Délibération n° 2025-008-053

L'an deux mille vingt-cinq, le **quinze décembre** à dix-huit heures quarante-cinq,
LE CONSEIL MUNICIPAL de la commune de **PLOUDIRY**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Mme QUENTRIC BOWMAN Morgane, Maire.
Date de convocation : 08 décembre 2025

Présent(e)s : QUENTRIC BOWMAN Morgane, CAM Jean-Yves, LÉON Marie-Pierre, OMER Élodie, AILLET Jérôme, MERDY Gildas, JAFFREDOU Annick, CHEMINOT Patricia, TROËL Erwan, LE CORRE Brivael, VIGNAUD Jennifer.
Absent(e)s excusé(e)s :
Absent(e)s non excusé(e)s : CADIOU Lauren
Secrétaire de séance : *CAM Jean-Yves*

Membres en exercice	Membres présents	Pouvoirs	Votes pour	Votes contre	Abstentions
12	11	0	11	0	0

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 NOVEMBRE 2025

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le règlement intérieur du Conseil Municipal de Ploudiry,

Madame Morgane QUENTRIC BOWMAN, Maire, présente aux membres du Conseil Municipal le procès-verbal de la séance précédente, qui leur a été transmis avec la convocation au Conseil Municipal de ce jour.

Ayant pu prendre connaissance de celui-ci, les membres du Conseil Municipal sont invités à faire part de leurs remarques ou observations avant son adoption.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
- **APPROUVE** le procès-verbal du 13 novembre 2025,

Accord du conseil à l'unanimité.

Pour copie conforme au registre,

La Maire,
Morgane QUENTRIC BOWMAN

Le secrétaire de séance,
Jean-Yves CAM